

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation mathématiques

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 67 Activités d'intégration professionnelle 3			
Code	PEGM3B67MA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Maryline FAYT (maryline.fayt@helha.be) Marie-Laure DUBOIS (marie-laure.dubois@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Dorothee DEBLIQUY (dorothee.debliquy@helha.be) HELHa Loverval Eveline ZUANON (eveline.zuanon@helha.be) Ingrid DEJAIFFE (ingrid.dejaiffe@helha.be) Audrey COMPERE (audrey.compere@helha.be) Matthieu FENSIE (matthieu.fensie@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'objet de cette UE est de développer les aspects pratiques et réflexifs du futur enseignant.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité**
 - 2.2 Mettre en œuvre les textes légaux et documents de référence
- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
 - 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
 - 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
 - 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
 - 4.5 Apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement...)
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
 - 5.3 Mettre en œuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
 - 5.4 Établir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences,

- programmes) pour construire une action réfléchie
- Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**
- 6.1 Planifier l'action pédagogique en articulant les compétences, les besoins des élèves et les moyens didactiques
 - 6.2 Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation
 - 6.3 Créer des conditions d'apprentissage pour que chaque élève s'engage dans des tâches et des projets significatifs
 - 6.6 Concevoir des dispositifs d'évaluation pertinents, variés et adaptés aux différents moments de l'apprentissage

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de:

- présenter une réflexion méthodologique dans le cadre des disciplines enseignées
- présenter un dossier réflexif reprenant des activités d'enseignement ou hors enseignement
- présenter un degré de maîtrise attendu des disciplines d'enseignement et des concepts psychopédagogiques mis en œuvre à travers les activités qu'il prépare dans différents contextes ;
- adopter un regard critique et réflexif, faire preuve de curiosité intellectuelle vis-à-vis des pratiques observées et/ou vécues.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : PEGM3B68MA

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGM3B67MAA Ateliers de formation professionnelle 90 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGM3B67MAA Ateliers de formation professionnelle 30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation mathématiques

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Ateliers de formation professionnelle			
Code	13_PEGM3B67MAA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Eveline ZUANON (eveline.zuanon@helha.be) Ingrid DEJAIFFE (ingrid.dejaiffe@helha.be) Audrey COMPERE (audrey.compere@helha.be) Matthieu FENSIE (matthieu.fensie@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les A.F.P. contribuent à placer théorie et pratique dans un rapport de fonctionnalité réciproque. Ces ateliers sont constitués de deux volets: l'un psychopédagogique et l'autre lié à la didactique disciplinaire. L'objectif partagé consiste à faire apprendre concrètement le métier.

Dans la suite logique des deux premières années, les aspects administratifs propres aux institutions scolaires, la conception des leçons, l'encadrement des stages, la réflexion sur l'évaluation seront toujours présents.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Les activités visent le savoir-faire des étudiants en liaison avec la pratique du métier. Les compétences 3-4-5-6-7 du décret seront plus particulièrement travaillées en LIEN AVEC LES STAGES.

C6 : Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions

C4 : Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover

C3 : Travailler en équipes, entretenir des relations de partenariat avec les familles, les institutions et, de manière plus large, agir comme acteur social et culturel au sein de la société

C5 : Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement

C7 : Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté

Les retours sur stages et le travail sur les heures dites d'accompagnement mettront en évidence la capacité réflexive de l'étudiant

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Aspects administratifs : rôle de l'inspection, préparation administrative au métier....
- Préparations de leçons : innovations méthodologiques en fonction des disciplines, répartition des matières et des compétences sur une année, journées interactives en relation avec d'autres années
- Stage : aide aux préparations de leçons en vue des stages participatifs, retour réflexif sur les stages, enrichissement didactique de leçons déjà prestées...
- Evaluation : appropriation des outils officiels (CE1D) en fonction des programmes, approfondissement des réflexions et des travaux mis en chantier dès la deuxième année

Démarches d'apprentissage

Combinaison de travaux de groupes, de confrontations d'idées, de préparations d'activités d'enseignement en interdisciplinarité (P.I.).

Le travail en autonomie sera encouragé.

Les étudiants seront invités à faire des liens avec d'autres cours comme Projet, Politique, Grands Courants,...

Dispositifs d'aide à la réussite

Les échanges continus avec les étudiants lors des séances de cours permettront de répondre à leurs questions.

Sources et références

De nombreuses ressources (programmes, livres, revues, documentaires,...) seront présentées, commentées et réinvesties. Voir également les ressources didactiques spécifiques par sous/sections.

www.segec.be - www.enseignement.be

Toutes les ressources disponibles à la bibliothèque : ouvrages didactiques, revues, référentiels utilisés dans l'enseignement secondaire,...

Plaquette de stage (section AESI)

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Tous les supports de cours seront déposés sur ConnectEd.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Une présence réelle en classe d'au moins 80%, tant pour les AFP didactiques que pour les AFP psychopédagogiques, est obligatoire pour pouvoir être évalué et partir en stage.

Le portfolio professionnel / personnel constituera l'épreuve certificative de juin et septembre pour le volet psychopédagogique. Il fera également l'objet d'une présentation orale.

Pondération : Ecrit (80%) - Oral (20%)

Le volet didactique sera évalué à travers différents travaux.

Le plagiat implique un zéro.

Pour les étudiants Erasmus, un portfolio sera rendu lors de la session de janvier et ne fera pas l'objet d'une défense orale.

Les cotes obtenues pour le volet didactique représentent 65% de la cote finale, les cotes obtenues pour le volet psychopédagogique représentent 35% de la cote globale.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	80	Trv	80
Période d'évaluation			Exo	20	Trv	20

Trv = Travaux, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Conformément au RGE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).